



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 9 juillet 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

**D - 20070431**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

**Excusés :**

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, 22 et 23 novembre 2007 à Bordeaux. Encaissement d'une subvention. Autorisation. Décision.***

M. Jacques VALADE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En octobre 2005, grâce à la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, à l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, aux mairies de Wuhan et de Bordeaux, les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont pu se dérouler à Wuhan. Elles ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée.

Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « Vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux préside un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités françaises et coordonne la préparation d'ateliers thématiques (environnement, économie, société, méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises).

De son côté, la Chine a elle aussi créé un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 600 participants sont attendus à Bordeaux : de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés de délégations économiques et universitaires.

Le montant total du budget prévisionnel de cette opération est de 325 613€ (Cf. tableau ci-après).

POSTE	DETAIL	MONTANT
<b>Transferts dans Bordeaux</b>	Autobus et véhicules protocolaires	<b>23 275 €</b>
<b>Secrétariat permanent français</b>	Salaire, frais de missions, secrétariat, téléphone	<b>72 038 €</b>
<b>Traduction et interprétariat</b>	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	<b>49 600 €</b>
<b>Communication</b>	Plaquettes-programme et actes	<b>30 900 €</b>
<b>Locaux et accueil</b>	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	<b>69 800 €</b>
<b>Restauration</b>	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	<b>80 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>325 613 €</b>

Le plan de financement suivant est envisagé :

	Montant	% du total
Préfecture de la Région Aquitaine – SGAR (ministère français des Affaires étrangères)	150.000 €	46,10 %
Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger	40.000 €	12,30 %
Ville de Bordeaux	46.113 €	14,10 %
Groupe VEOLIA	40.000 €	12,30 %
Autre sponsoring privé (en cours de recherche)	49.500 €	15,20 %
<b>TOTAL</b>	<b>325.613 €</b>	<b>100%</b>

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à encaisser une recette de 230.000€ comprenant 150.000€ de la Préfecture de la Région Aquitaine, une recette de 40.000€ de l'Association d'Amitié, et une recette de 40.000€ de VEOLIA, sur le compte CEX / CRB : RINTER – fonction BX 04 – compte 7488 – enveloppe 019482
- autoriser M. le Maire à signer les trois conventions ci-jointes avec la Préfecture de la Région Aquitaine, l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, et le Groupe Veolia.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jacques VALADE**

## CONVENTION

Conformément aux circulaires du Premier Ministre du 12 mai 1987 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et du 18 février 1992 relative au rôle des services déconcentrés de l'Etat en matière de coopération décentralisée ;

**Vu** la circulaire du ministère des affaires étrangères du 12 décembre 2006,

**Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

**Vu** le décret 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

### IL EST CONCLU

### ENTRE

**L'Etat**, représenté par le Préfet de la Région Aquitaine,

**ET**

**La Ville de Bordeaux**, représentée par son maire, M. Alain JUPPE

### CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Il est attribué à la **Ville de BORDEAUX** une subvention d'un montant de **150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS)** pour organiser les 2èmes rencontres de coopération décentralisée franco-chinoises, à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007.

- coût du projet : 325 613 €
- taux de subvention : 46.10 %
- imputation budgétaire : ministère des affaires étrangères – programme 209 article 02
- comptable assignataire : Trésorerie générale de la région Aquitaine

#### **ARTICLE 2 : MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS**

**L'AIDE DE L'ETAT AINSI ALLOUEE SERA VERSEE, A LA PAIERIE DEPARTEMENTALE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BORDEAUX, DE LA FAÇON SUIVANTE :**

- **75% dès la signature de la présente convention**
- **Le solde** sur présentation du compte rendu technique et financier (justificatifs des dépenses réalisées certifiées par le comptable)

#### **ARTICLE 3 : COMPTE RENDU D'EMPLOI**

la collectivité s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues ;
- à fournir un **compte-rendu d'exécution technique** des actions financées et un **compte-rendu financier** séparé, pour justifier de l'emploi de la subvention accordée, dans les plus brefs délais et au plus tard six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée ; les sommes non justifiées seront obligatoirement reversées au comptable assignataire désigné à l'article 1.

Le compte-rendu financier est établi sur le modèle du budget prévisionnel présenté pour le versement des fonds : il précise dans une première colonne les dépenses prévues, dans une seconde les dépenses réalisées et dans une troisième les écarts constatés ; les montants et origines des ressources utilisées font l'objet de la même présentation. Les explications concernant les écarts par rapport à la prévision (dépenses et/ou recettes) sont données en annexe.

- A faciliter le contrôle, par l'Etat (administration centrale, services extérieurs) de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

#### **ARTICLE 4: Communication et publicité**

Sauf demande contraire du Ministère des Affaires étrangères et européennes, toute action de communication effectuée dans le cadre du projet doit mentionner que celui-ci a fait l'objet d'un soutien financier de la part du MAEE.

Le bénéficiaire prend les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du cofinancement du MAEE.

A cette fin, le bénéficiaire fera apparaître le MAEE, comme bailleur de fonds sur tout support d'information et de communication réalisé concernant le projet. Il est également demandé que, sur place, soit indiqué l'appui financier du MAEE.

Les supports de communication sont :

- des documents écrits : plaquette, dossier de presse, affiche, tract, panneau d'affichage, rapport interne et annuel, sur l'Internet,
  - des documents audio : interview, émissions radio, audiovisuels : reportages vidéo, films, clips...
- Pour ce faire, le MAE tient à disposition son logo sous format word et/ou sous forme papier, ainsi que la charte graphique.

#### **ARTICLE 5: REVERSEMENT – RESILIATION**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution partielle ou totale de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, du refus de se soumettre aux contrôles, de la non-conformité du budget exécuté par rapport au budget prévisionnel, le Préfet décide du reversement partiel ou total des sommes versées.

#### **ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES**

Les engagements pris par chacune des parties sont spécifiés dans les pièces constitutives de la convention qui sont le présent document ainsi que l'annexe technique et financière.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux		Pour l'Etat
---------------------------	--	-------------

<b>M. Alain JUPPÉ</b> <b>Maire</b>		<b>Le Préfet de Région</b>

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**La Ville de BORDEAUX**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du ..... , reçue à la Préfecture de la Gironde le .....,

### ET :

**L'Association du Peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger**, ci-après désignée « l'association », dont le siège social est au 1 rue Taijichang 100740 Pékin CHINE, représentée par son Président M. CHEN Haosu,

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

– **La Ville de Bordeaux** a fait de la Chine un des quatre axes prioritaires de sa politique de relations internationales.

A la suite du succès du premier dialogue entre collectivités territoriales de France et de Chine, qui s'est déroulé en octobre 2005, à Wuhan, la Ville de Bordeaux est chargée par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée et le ministère français des Affaires étrangères d'organiser les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise. Celles-ci se dérouleront les 22 et 23 novembre 2007, à Bordeaux, sur le thème : « vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

– **L'Association**, a co-organisé avec la Ville de Bordeaux les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise à Wuhan en 2005. Elle est chargée par le ministère chinois des Affaires étrangères de co-organiser les 2èmes Rencontres à Bordeaux.

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

**LA PRESENTE CONVENTION A POUR OBJET DE DEFINIR LES MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER QUE L'ASSOCIATION ENTEND APPORTER A LA VILLE DE BORDEAUX POUR L'ORGANISATION DES 2EMES RENCONTRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE, DONT UNE NOTE DE PRESENTATION GENERALE, LE BUDGET ET LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS SONT ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION.**

## **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :**

L'Association versera à la Ville de Bordeaux une somme forfaitaire de 40.000 € (quarante mille euros) hors taxes dans le mois suivant la réception du titre de recettes émis par la Ville, en référence à la présente convention.

A titre indicatif, la participation de l'Association représente 12 % du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX :**

**3.1.** La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser les fonds versés par l'Association aux seules fins décrites à l'article 1.

**3.2.** La Ville de Bordeaux informera sans retard l'Association de tout événement qui pourrait avoir une incidence sur l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

## **ARTICLE 4 – DURÉE**

Le présent engagement entre en vigueur à la signature des présentes et arrivera à échéance une fois les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises terminées.

## **ARTICLE 5 – MEDIATISATION DU PARTENARIAT**

Les parties sont autorisées à faire état de la manifestation décrite à l'article 1 des présentes et de l'implication de l'Association dans sa réalisation, dans toutes leurs communications officielles.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'Association est limitée aux versements prévus par l'article 2 des présentes. Sa responsabilité ne pourra pas, en particulier, être recherchée en cas de survenance d'un dommage à autrui ou à des biens des 2èmes rencontres de la Coopération décentralisée franco-chinoise.

## **ARTICLE 7 – RESILIATION**

**7.1.** En cas d'inexécution d'une des obligations définies au présent contrat par les parties, ce dernier sera résilié de plein droit après mise en demeure, par lettre recommandée, restée sans effet dans un délai d'un mois.

**7.2.** Si l'inexécution est le fait de la Ville de BORDEAUX, elle devra restituer à l'Association la totalité de la somme perçue.

**7.3.** En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'opération, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, les parties se rapprocheront pour décider d'une nouvelle mise en œuvre du partenariat. Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, le contrat sera résilié de plein droit, sans que des indemnités ne soient dues. La proportion de la somme versée par l'Association et déjà utilisée par la Ville de Bordeaux dans les limites fixées à l'article 3.1 des présentes lui restera acquise, l'éventuel reliquat étant remboursé à l'Association.

## **ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de difficulté dans l'exécution des présentes, le litige sera porté devant la juridiction compétente du siège de la Ville de Bordeaux.

## **ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077  
Bordeaux Cedex
- pour l'Association, représentée par M. CHEN Haosu, Président, 1 rue Taijichang 100740  
Pékin CHINE.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux**

**Pour l'Association**

Alain JUPPÉ  
Maire

CHEN Haosu  
Président

## 合作协议

### 协议签订方：

**波尔多市政府**，经过波尔多市议会决议，并与 年 月 日提交吉伦特省公署，授权现任市长Alain JUPPÉ先生为代表。

以及：

**中国人民对外友好协会**，以下简称“友协”（北京市东城区台基厂大街1号），由现任会长陈昊苏先生为代表。

### 以下事项已得到陈述：

– **波尔多市政府**将中国作为其发展对外关系的四大优先轴心之一。

2005年10月，中法地方政府间首次对话在武汉成功进行。继这一成功之后，法国地方政府合作委员会以及法国外交部，委托波尔多市政府组织第二届中法地方政府合作高层论坛。第二届中法地方政府合作高层论坛将于2007年11月22日和23日在波尔多市举行，主题为“走可持续发展之路，发展和谐社会”

– **友协**与波尔多市政府共同组织了2005年在武汉举行的首届中法地方政府合作高层论坛。受中国外交部委托，友协负责协同组织将在波尔多市举行的第二届中法地方政府合作高层论坛。

### 条款1 – 协议目的：

本协议在于说明由友协向波尔多市政府提供的以开展第二届中法地方政府合作高层论坛组织工作为目的的财政支持。本协议附此论坛的总介绍，预算及资金筹措计划。

## **条款2 - 友协一方的义务：**

根据本协议，友协将在收到波尔多市政府收据后一个月内，向波尔多市政府提供数目为40 000 欧 (四万欧元) 的拨款 (不含税)。

从百分比上看，友协的出资占第二届论坛预算总额的12 %。

## **条款3 - 波尔多市政府一方的义务：**

**3.1.** 波尔多市政府保证友协提供的拨款仅限于条款1中说明的论坛组织工作之用。

**3.2.** 波尔多市政府将及时通告友协一切涉及中法地方政府合作高层论坛组织工作的活动和事项。

## **条款4 - 有效期**

该协议于自协议双方签字至第二届中法地方政府合作高层论坛结束期间有效。

## **条款5 - 合作关系宣传**

协议双方有权在其所有官方宣传文件中提及条款1中所说明的拨款事项，以及友协在实现拨款事项中所起得作用。

## **条款6- 义务**

友协的义务仅限于条款2中说明的拨款事项。在由突发事件而引起的第二届中法地方政府合作高层论坛人身损伤或财产损失的情况下，其责任不可溯。

## **条款7- 协议的解除**

**7.1.** 如果签约一方未能履行本协议规定的义务，另一方将以书面形式要求解除本协议；如在一个月此书面要求未得到对方的任何回应，本协议的全部效力将自动解除。

**7.2.** 如果由波尔多市政府一方造成本协议规定的义务未能得以履行，波尔多市政府将向友协如数归还其所收到的拨款全额。

**7.3.** 在由于法律规定或相关权能部门的决策而引起的活动撤消，延迟或禁止的情况下，协议双方将共同寻求另一合作方案。如果双方未能就新的合作方案达成一致，协议全部效力解除，无资金赔偿。友协向波尔多市政府提供的拨款中已在条款3.1所说明的框架中使用的部分将不再归还友协；拨款中尚未使用的剩余款目将由波尔多市政府如数归还友协。

## **条款8- 诉讼**

在协议执行过程中出现纠纷的情况下，应向波尔多市司法主管部门提起诉讼。

## **条款9 - 选址**

为执行本协议而选定的地址为：

- 以市长为代表的波尔多市政府，l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077  
Bordeaux Cedex
- 以陈昊苏会长为代表的友协，北京市东城区台基厂大街1号，100740

本协议一式两份，于 年 月 日拟定于波尔多

**波尔多市政府**

**中国人民对外友好协会**

Alain JUPPÉ  
市长

陈昊苏  
会长

22 & 23 novembre 2007 à Bordeaux

Note de présentation

Le succès des années croisées Chine - France a démontré, en 2004-2005, l'implication concrète des peuples français et chinois dans un dialogue culturel sincère et constructif. A travers le regard du grand public mais aussi des professionnels des arts, de l'éducation, et des acteurs économiques, le potentiel considérable de coopération entre la France et la Chine a été mis en évidence.

A leur niveau les collectivités territoriales françaises mettent en œuvre, au quotidien, une coopération de proximité avec les collectivités chinoises, démultipliant l'action de la France grâce à l'implication concrète de leurs experts locaux et de la société civile, dans des domaines très variés.

A l'initiative de la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, des mairies de Wuhan et de Bordeaux, en octobre 2005 les 1<sup>ères</sup> Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2<sup>èmes</sup> Rencontres de la coopération décentralisée. Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « **Vers une société harmonieuse, par le développement durable** ».

Dans cette perspective, M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial du Maire de Bordeaux pour les relations internationales, préside un comité de pilotage regroupant plus de 90 collectivités françaises, dont huit chefs de file qui coordonnent la préparation d'ateliers thématiques:

- 1) **Environnement** (eau, air, déchets, bruit, éco-construction...) atelier coordonné par la Communauté Urbaine de Lille et le Conseil Régional d'Auvergne.
- 2) **Économie** (transports propres et intelligents, énergies renouvelables, consommation éco-responsable...) coordonné par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Ville de Toulouse.
- 3) **Société** (projet urbain et cadre de vie, patrimoine, mixité sociale, santé, lutte contre la pauvreté, participation des habitants, accompagnement du vieillissement de la population...) coordonné par la Ville du Havre et le Conseil Général du Maine et Loire.
- 4) **Méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises** (connaissance des systèmes administratifs, expériences de partenariat, réflexion sur la création d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée franco-chinoise) coordonné par la Ville de Tours et le Conseil Régional d'Alsace.

Côté chinois, l'Association pour l'amitié avec l'étranger assure les préparatifs selon un dispositif analogue, et anime notamment un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 500 participants sont attendus à Bordeaux: de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés de délégations économiques et universitaires.

**Inscriptions** : pour vous impliquer dans la préparation d'un atelier, ou simplement pour participer aux rencontres, contacter la Mairie de Bordeaux - Direction Générale des Relations Internationales, Michel GRANGE ou Faustine EYQUEM Tél : 05 56 10 21 83 ; courriel : sce.ri@mairie-bordeaux.fr



**CABINET DU MAIRE**  
**Direction Générale des**  
**Relations Internationales**  
**et du Protocole**

## **2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise**

**Bordeaux, 22 et 23 novembre 2007**

### **Budget prévisionnel simplifié**

(version du 24-05-07)

Le 25 octobre 2006, M. CHEN Haosu, Président de l'association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, et M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial auprès du Maire de Bordeaux pour les Relations Internationales, ont posé les grandes orientations du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise:

- 1) Les prévisions budgétaires correspondent aux hypothèses suivantes :
  - participation de 300 Français et 300 Chinois, dont 100 délégations de collectivités territoriales des deux pays, 50 chinoises et 50 françaises.
  - la gratuité de l'inscription aux Rencontres pour tous les participants.
  - l'arrivée des délégations chinoises et françaises le mercredi 21 novembre au soir ;
  - la totalité des journées du jeudi 22 et du vendredi 23 seront consacrées aux Rencontres
  
  - la journée du samedi 24 sera consacrée à des visites de sites facultatives.
  
- 2) Le plan de financement de ces 2èmes Rencontres sera élaboré selon le principe de réciprocité, en référence aux 1ères Rencontres à Wuhan en 2005 :
  - **La partie française prendra en charge :**
    - les frais logistiques et protocolaires à Bordeaux : location du Palais des congrès, dîners du 21 et 23 novembre, deux déjeuners les 22 et 23 novembre, les transferts locaux des délégations en autobus, les frais techniques pour la soirée culturelle chinoise du 22 novembre, la reprographie des documents, les mallettes de documentation, les cadeaux pour chaque participant, la signalétique (panneaux, badges, chevalets...), les hôtessees d'accueil, la conception et l'impression en français des plaquettes-programme et des actes des Rencontres ;
  
    - une partie des frais d'interprétariat et de traduction : l'interprétariat de courtoisie (pour l'accueil, les repas et les audiences) ; la traduction en chinois des documents rédigés par des Français ; et la moitié de l'interprétariat de haut niveau.

- les frais de personnels du secrétariat permanent français (salaires, missions à Paris et en Chine)
- **chaque participant prendra en charge :**
  - son voyage jusqu'à Bordeaux
  - son hébergement à Bordeaux.
- **la partie chinoise prendra en charge :**
  - la moitié des frais d'interprétariat de haut niveau, la traduction en français des documents rédigés par des Chinois,
  - la conception et l'impression en chinois des plaquettes-programme et des actes des Rencontres.
  - le dîner officiel chinois du 22 novembre
  - les frais de personnels du secrétariat permanent chinois (salaires, missions en Chine et en France)

3) La recherche de co-financements au sein de la partie française s'orientera essentiellement vers le ministère des Affaires étrangères, le sponsoring de sociétés privées, la Ville de Bordeaux.

Le montant total du budget prévisionnel est de 325 613€. Le plan de financement suivant est envisagé :

	montant	%	état
Ministère français des Affaires étrangères – Délégation à l'action extérieure des Collectivités territoriales (sous la forme d'une subvention à la Ville de Bordeaux)	150000	46,1	Confirmé
Partie chinoise	40000	12,3	Confirmé
Ville de Bordeaux	46113	14,1	Confirmé
Groupe VEOLIA	40000	12,3	Confirmé
Autre sponsoring privé	49500	15,2	En recherche
<b>TOTAL</b>	<b>325 613</b>	<b>100%</b>	

POSTE	DETAIL	MONTANT PRÉVU	PRIS EN CHARGE PAR MAE	sponsors	Ville de Bordeaux	Partie chinoise
<b>A) Transferts dans Bordeaux</b>	Autobus et véhicules protocolaires	<b>23 275 €</b>	<b>15 275 €</b>	<b>8000 €</b>		
<b>B) Secrétariat permanent français</b>	Salaires, frais de missions, secrétariat, téléphone	<b>72038 €</b>	<b>38 494 €</b>		<b>33 544 €</b>	
<b>C) Traduction et interprétariat</b>	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	<b>49 600 €</b>	<b>40 800 €</b>			<b>8 800 €</b>
<b>D) Communication</b>	Plaquettes-programme et actes	<b>30 900 €</b>	<b>16 200 €</b>	<b>7500 €</b>		<b>7 200 €</b>

<b>E) Locaux et accueil</b>	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	69 800 €	39 241 €	18 000 €	12 519 €	
<b>F) Restauration</b>	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	80 000 €		56 000 €		24 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>325 613 €</b>	<b>MAE 150 000 €</b>	<b>Sponsors 89 500 €</b>	<b>Bordeaux 46 063 €</b>	<b>Chine 40 000 €</b>

REMARQUES: ce budget prévisionnel ne prend pas en compte

- le coût des transports internationaux des participants aux 2èmes Rencontres
- le coût d'éventuels stands animés par les sponsors dans le palais des congrès
- l'accueil aux 2èmes Rencontres des 100 jeunes entrepreneurs Chinois (repas, transferts locaux, hébergement, interprétariat).
- les frais de mission à Bordeaux d'artistes chinois « patrimoine intangible » pour la soirée culturelle du 22 novembre (voyages, cachets, hébergement, interprétariat, restauration)
- les frais d'organisation d'un programme spécifique pour les PME chinoises.

\*\*\*\*\*